Ensemble, se faire entendre pour: ENFANTS D'ABORD

une école bienveillante,

- les rythmes scolaires respectant les besoins des élèves
- une école publique laïque vraiment gratuite,
- des ouvertures de classes lorsqu'elles sont nécessaires
- une médecine et une restauration scolaire de qualité, > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap, le remplacement des enseignants absents,
- l'éducation des jeunes à la citoyenneté et à la laïcité,

la défense de l'école en milieu rural.

Dans les écoles, les collèges et les lycées : D'AUTRES PARENTS DES PARENTS AU SERVICE

Dans les commissions municipales : conseils de discipline...

conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe

appel, affectations, bourses, transports... projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration. Dans les commissions départementales :

6 € pour les non

3,35 € pour les adhérents

- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus. Dans les discussions avec les pouvoirs publics
- d'élèves (bourses aux fournitures...). Dans toutes les activités locales des conseils de parents [préfet, recteur, directeur académique, élus...].

La FCPE est la seule fédération de parents d'élèves à être présente décisionnelles et consultatives de l'Éducation nationale départementale, académique, nationale

sur tout le territoire, à tous les niveaux de représentation Les parents de la FCPE sont présents dans toutes les instances





des parents _d revue

départemental le cas avec enquêtes, reportages sur le système éducatif 6 numéros par an J nterviews, et un encart lous les 2 mois, une revue



© FOTOGESTOEBER - FOTOLIA - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

NOM DU PARENT ADHÉRENT

ADRESSE

à la lettre d'information,

le Web », « La question « Lu sur Twitter », « Vu sur « Le chiffre », « L'agenda » rubriques « Sur le terrain » d'actualité, ainsi que les du président sur un suje Elle comporte un édito est une lettre bimensuelle

jour ». Pour s'abonner

electronique de la FCPE

sur la bulle « Notre lettre

d'information » en haut à www.fcpe.asso.fr (cliquer

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION [1] MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

ANNÉE SCOLAIRE 2016 / 2017 - CONSEIL LOCAL FCPE DE : Collège Pic St Loup

BULLETIN À RENVOYER À LA FCPE LOCALE (ou à défaut à la FCPE départementale). accompagné de

ഗ	
т-	
~	
≂	
•	
а.	
S	
Line 1	

Le jeudi : permanence à Béziers (Maison de la Vie Associative)

Horaires d'ouverture : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.

Mail:cdpe@fcpe34.org - Site:www.fcpe34.org

La Butte Richemont - 27, rue Savorgnan de Brazza 34070 MONTPELLIER - Tél. : 04 67 69 02 47

Conseil Départemental de Parents d'Elèves FCPE 34 - CDPE de l'HERAULT

CODE POSTAL			VOTR	REGLEWLIN
TÉL	TÉL. PORTABLE	E-MAIL		
NOM ET PRÉNOM	NÉ(E) LE	COMMUNE DE L'ÉCOLE <i>OU</i> COLLÈGE <i>OU</i> LYCÉE POUR LA RENTRÉE	NOM DE L'ÉCOLE <i>OU</i> COLLÈGE <i>OU</i> LYCÉE POUR LA RENTRÉE	CLASSE

PRÉNOM

	Z
	ш.
	1 23
ŀ	

LIE DEIGING LA FCDE

F JE REJUINS LA PUPE	
□ Adhésion annuelle	€
Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an ⁽²⁾	
Normale	34,00€
Réduite (réservée aux familles non imposables)	17,50€
J'ai déjà réglé mon adhésion auprès du conseil local de : (préciser lequel) :	
□ Don au conseil local	€
□ Don à la FCPE 34	
TOTAL À RÉGLER	€

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale [2] Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE:

▶ VOUS SOUHAITEZ : ☐ Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
☐ Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves. ☐ Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de : Nom de l'établissement :
□ Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP). Nom de l'établissement :
► ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? □ Oui □ Non

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n'781/4 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.